



(19)

Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 656 140 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
15.01.1997 Bulletin 1997/03

(21) Numéro de dépôt: **94917541.8**

(22) Date de dépôt: **23.06.1994**

(51) Int Cl.6: **G09F 3/00, G04B 45/00,**
A44C 5/00

(86) Numéro de dépôt international:
PCT/CH94/00126

WO 95/00939 (05.01.1995 Gazette 1995/02)

(54) OBJET PERSONNEL PORTANT DES INDICATIONS MEDICALES

PERSÖNLICHER GEGENSTAND MIT MEDIZINISCHEN INFORMATIONEN

PERSONAL OBJECT CARRYING MEDICAL DETAILS

(84) Etats contractants désignés:
CH DE ES FR GB IT LI

(30) Priorité: **23.06.1993 CH 1883/93**

(43) Date de publication de la demande:
07.06.1995 Bulletin 1995/23

(73) Titulaire: **Presmateg S.A.**
2827 Mervelier (CH)

(72) Inventeur: **STUDER, René**
CH-4226 Breitenbach (CH)

(74) Mandataire: **Nithardt, Roland**
Cabinet Roland Nithardt,
Conseils en Propriété Industrielle S.A.,
Y-Parc Scientifique et Technologique,
Chemin de la Sallaz
1400 Yverdon-les-Bains (CH)

(56) Documents cités:

CH-A- 161 892	CH-A- 655 221
CH-A- 668 158	DE-A- 2 619 419
DE-A- 2 809 890	DE-B- 1 288 417
FR-A- 1 272 870	FR-A- 1 513 675
FR-A- 2 372 479	GB-A- 2 247 963

EP 0 656 140 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne un objet personnel à porter par un individu, notamment une montre, un médaillon ou un bracelet, comportant des moyens indicateurs représentatifs de données médicales personnelles de l'individu.

5 En cas d'accident de tout genre, on constate souvent que les certificats actuels pour cas d'urgence ne sont pas portés par la personne blessée, ou ne sont pas trouvés par le personnel de sauvetage. Cette situation est due surtout à la mauvaise maniabilité des instructions d'urgence, telles qu'elles sont portées habituellement par les individus concernés. Il en résulte que les personnes blessées risquent d'être traitées d'une manière inappropriée ou même dangereuse.

10 Pour prévenir de tels risques, il a déjà été proposé d'appliquer des indications médicales personnelles, éventuellement en combinaison avec un signe attirant l'attention et/ou avec une inscription donnant l'identité de l'individu concerné, sur un objet personnel généralement porté en permanence, par exemple une montre-bracelet, un bijou, un médaillon, etc. Des objets ainsi équipés sont décrits notamment dans les publications FR-A-1 272 870, FR-A-1 513 675, FR-A-2 372 479 et DE-A-2 619 419. Cependant, tous ces objets présentent des inconvénients ou des lacunes 15 qui ont empêché leur diffusion à grande échelle. Or, pour qu'un tel système d'indications soit fiable et efficace, il faut qu'il soit largement répandu et surtout bien connu du personnel assurant les secours en cas d'accident. Pour qu'il soit bien connu, il faut aussi que les objets en question soient portés par beaucoup de personnes, c'est-à-dire qu'ils doivent remplir des conditions sévères de commodité, d'efficacité, de présentation et de coût. Ces objets doivent être clairement 20 reconnaissables comme porteurs d'indications médicales personnelles, mais ces indications, considérées comme confidentielles, ne devraient pas être visibles quand l'objet est porté.

Certaines de ces conditions sont remplies, par exemple, par des bijoux décrits dans le document FR-A-2 372 479. Des indications de secours d'urgence telles que le groupe sanguin, les allergies, les affections réclamant des précautions, ainsi que l'identité du porteur du bijou, sont inscrites sur une surface cachée, tandis qu'une surface généralement 25 visible du bijou porte un signe attirant le regard, tel qu'une croix rouge ou le signe SOS. Par exemple, la surface cachée peut être masquée par un couvercle pivotant qui porte le signe extérieur. La surface cachée peut être simplement la face intérieure d'un bracelet dont la face extérieure porte ledit signe. Il faut bien constater que ce type de bijou ne s'est pas répandu, sauf en ce qui concerne l'indication du groupe sanguin. En faisant abstraction des problèmes esthétiques, on peut y voir différentes raisons techniques. La gravure de l'identité et des indications médicales demande passablement de place et coûte cher. De plus, il est difficile de modifier les indications quand l'état de santé du porteur change. 30 Enfin, une normalisation des indications médicales ou de secours d'urgence fait défaut actuellement et, si elle existe un jour, l'objet pourra difficilement y être adapté.

Plusieurs des documents cités ci-dessus, en particulier FR-A-1 513 675 qui forme la base du préambule de la revendication indépendante, prévoient d'inscrire des indications médicales et l'identité d'un individu sur une montre-bracelet, par exemple sur son fond ou sur des plaquettes fixées à la montre ou au bracelet. Le document FR-A-1 272 35 870 prévoit un médaillon ou une montre ayant un logement muni d'un couvercle, où on peut placer un document portant les indications utiles en cas d'accident. Il est prévu aussi un signe distinctif visible, signalant que l'objet contient ces indications. Un tel objet présente également les inconvénients mentionnés plus haut.

La présente invention a donc pour but de fournir un objet tel que défini en préambule, susceptible d'être porté 40 dans toutes les circonstances de la vie et agencé de façon que les indications voulues soient trouvées et identifiées clairement et aisément par le personnel des organismes de secours, tout en restant confidentielles. De plus il est souhaitable que ces indications puissent être modifiées facilement et d'une manière peu coûteuse. Un but particulier consiste à fournir ces indications au moyen d'une montre de construction courante et peu encombrante, en particulier une montre-bracelet.

45 Selon un aspect de base de la présente invention, celle-ci concerne un objet personnel du genre indiqué plus haut, avec des moyens indicateurs comportant une surface d'indication, pourvue d'une série de champs sur lesquels sont représentées graphiquement des données médicales respectives, caractérisé par une plaquette individuelle d'identification recouvrant au moins partiellement la surface d'indication et sur laquelle est inscrite l'identité de l'individu, ladite plaquette d'identification comportant, au-dessus desdits champs, des segments amovibles dont chacun masque un des champs, dans un état initial où le segment est rattaché à la plaquette, et laisse voir ce champ quand le segment 50 est enlevé de la plaquette.

Avec ces dispositions, il est possible de prévoir une série de données médicales normalisées, couvrant les risques 55 les plus courants, sur les champs respectifs de la surface d'indication, c'est-à-dire que cette surface peut être la même pour tous les individus, de préférence dans le monde entier. Les risques propres au propriétaire de l'objet sont alors indiqués par enlèvement des segments voulus de la plaquette, pour laisser voir les champs correspondants, et ces risques sont associés à l'identité de l'individu concerné, qui est inscrite sur la plaquette, éventuellement avec d'autres indications telles que sa date de naissance, son adresse, etc. Une telle plaquette est peu coûteuse et peut être changée facilement si l'un des risques indiqués disparaît. Si un nouveau risque apparaît, il suffit d'enlever le segment correspondant. Même en l'absence d'une normalisation internationale des données médicales indiquées, la position de cha-

que champ visible peut être suffisante pour identifier le risque correspondant. Cela permet de donner les indications médicales sous un aspect particulièrement discret sur certains types d'objets personnels où la plaquette d'identification ne peut pas être cachée en permanence, tels que les pendentifs. En outre, les indications ne dépendent pas d'une langue particulière.

5 De préférence, la surface d'indication et la plaquette d'identification se trouvent sur une surface intérieure ou inférieure de l'objet, ladite surface étant invisible lorsque l'objet est porté par l'individu, et des moyens avertisseurs visuels sont disposés sur une face supérieure de l'objet, cette face étant visible quand l'objet est porté. Les moyens avertisseurs visuels comportent de préférence un symbole conventionnel représentatif des services de santé ou de premiers secours, disposé en position fixe et visible en permanence. Ainsi, le personnel des organismes de secours 10 remarquera immédiatement que l'objet est susceptible de leur donner des indications médicales utiles en cas d'urgence.

Dans une forme de réalisation préférée, les moyens avertisseurs visuels comportent un dispositif d'affichage pourvu de moyens de commande et d'au moins une fenêtre pour afficher sélectivement au moins un signe d'avertissement 15 concernant lesdites données médicales. Ce dispositif d'affichage permet de donner, sur la face visible de l'objet, un signe bien visible qui montre au personnel de secours qu'il doit consulter des données médicales personnelles indiquées sur une face cachée de l'objet.

De préférence, le dispositif d'affichage est un dispositif mécanique, c'est-à-dire qu'il peut fonctionner en toute circonstance et en particulier qu'il n'est pas tributaire de l'état de la batterie alimentant un mouvement de montre électronique, par exemple.

20 Le dispositif d'affichage peut comporter un cadran, un premier disque rotatif disposé derrière le cadran et associé aux moyens de commande, une première et une deuxième fenêtre dans le cadran, et au moins deux signes d'avertissement différents, disposés sur le premier disque pour apparaître sélectivement dans les fenêtres. De préférence, le premier disque a au moins quatre positions stables, et la disposition des deux signes d'avertissement sur le premier disque est telle qu'ils apparaissent dans lesdites fenêtres pour lesdites positions stables.

25 Le dispositif d'affichage peut comporter en outre une autre fenêtre pour afficher le groupe sanguin de l'individu. En particulier, le dispositif d'affichage peut comporter un second disque rotatif disposé derrière le cadran, associé aux moyens de commande et portant, en correspondance avec ladite autre fenêtre, une rangée circulaire de symboles des différents groupes sanguins humains.

30 Dans une forme de réalisation avantageuse, le disque ou chaque disque est solidaire d'une étoile dont les dents coopèrent avec un ressort-sautoir pour définir des positions stables du disque, et les moyens de commande comportent un mécanisme à pousoir agissant sur les dents de l'étoile.

La surface d'indication et la plaquette d'identification peuvent être disposées dans un évidement ménagé dans une face inférieure de l'objet, la plaquette et l'évidement ayant, sur leur pourtour, des formes complémentaires qui définissent une position unique d'emboîtement de la plaquette dans l'évidement.

35 De préférence, la surface d'indication se trouve sur un anneau placé au fond de l'évidement, à proximité de la périphérie de celui-ci, et les segments amovibles sont des parties pré découpées réparties le long du pourtour de la plaquette d'identification et agencées pour être cassées individuellement.

Dans les cas où l'objet personnel est réalisé sous la forme d'une montre, les moyens avertisseurs visuels peuvent 40 avantageusement être combinés au cadran de la montre. La fenêtre ou chaque fenêtre peut être ménagée dans le cadran de la montre. Le dispositif d'affichage peut être disposé à l'intérieur d'une boîte de la montre, entre le cadran et le mouvement d'horlogerie de la montre. S'il s'agit d'une montre-bracelet, on peut prévoir en outre qu'au moins une plaquette complémentaire, sur laquelle est représentée une donnée médicale, soit fixée sur une surface intérieure du bracelet.

45 Dans toutes les formes de réalisation de l'objet personnel selon l'invention, l'objet peut comporter un couvercle recouvrant la plaquette d'identification et s'ouvrant manuellement. Ceci permet de garantir que les données médicales confidentielles indiquées au moyen de cette plaquette ne seront pas visibles de l'extérieur si l'objet se retourne accidentellement, par exemple dans le cas d'un médaillon.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront dans la description suivante de différents exemples de réalisation, en référence aux dessins annexés dans lesquels :

50 la figure 1 est une vue de la face supérieure d'une montre-bracelet selon l'invention,
la figure 2 est une vue de la face inférieure de la montre de la figure 1,
la figure 3 est une vue en coupe schématique de la montre suivant la ligne III-III de la figure 1,
la figure 4 est une vue agrandie d'un détail de la figure 3,

la figure 5 représente l'état initial d'une plaquette d'identification disposée sur la face inférieure de la montre,

la figure 6 représente un anneau disposé sous la plaquette d'identification et présentant une surface d'indication,

5 la figure 7 est une vue frontale d'un premier disque rotatif qui fait partie d'un dispositif d'affichage coopérant avec le cadran de la montre,

la figure 8 est une vue frontale d'un second disque rotatif faisant partie du dispositif d'affichage,

10 la figure 9 est une vue schématique des moyens de commande du dispositif d'affichage,

la figure 10 est une vue en coupe partielle suivant la ligne X-X de la figure 9,

15 la figure 11 est une vue schématique en perspective d'un médaillon selon l'invention, et

la figure 12 est une vue schématique en perspective d'un bracelet selon l'invention.

Dans une forme de réalisation préférée illustrée par les figures 1 à 10, l'objet personnel selon l'invention est une montre-bracelet 1 comportant une boîte de montre usuelle 2 équipée d'un bracelet 3. La boîte 2 peut être celle d'une montre à calendrier usuelle destinée à afficher les quantièmes et les jours de la semaine dans des fenêtres du cadran 4 de la montre, mais dans le cas présent, ce mécanisme est modifié pour afficher d'autres messages, comme on le décrira ci-dessous. Comme le montre la figure 2, au dos de la montre-bracelet 1, des données médicales personnelles du porteur de la montre sont indiquées au moyen d'une plaquette d'identification 5 recouvrant au moins partiellement une surface d'indication 6, et éventuellement au moyen de plaquettes complémentaires 7 à 10 fixées au dos du bracelet 3. Ainsi, quand la montre-bracelet est portée par le propriétaire, les données médicales sont cachées à la vue des autres personnes.

Pour l'affichage de l'heure, des aiguilles classiques 11 et 12 se déplacent devant le cadran 4. Toutefois, n'importe quel autre type d'affichage horaire pourrait être prévu, notamment un affichage numérique à cristaux liquides. Il est également prévu une couronne de mise à l'heure 13 remplissant les mêmes fonctions que dans une montre usuelle. Le cadran 4 porte un symbole conventionnel tel qu'une croix rouge 14 ou un autre symbole bien connu, représentatif d'un service de santé ou de premier secours. Ce symbole a pour fonction d'attirer l'attention du personnel de service et de lui signaler que la montre est d'un type spécial, susceptible de fournir des données médicales. Le dispositif d'affichage prévu à la place du calendrier comporte une première fenêtre 16 et une deuxième fenêtre 17 dans le cadran 4, un premier disque rotatif 18 (figure 7) disposé derrière ces fenêtres et portant des signes d'avertissement 19 et 20 susceptibles d'apparaître sélectivement dans les fenêtres 16 et 17, une fois qu'on a fait tourner le disque 18 jusqu'à une position appropriée au moyen d'un mécanisme de commande pas à pas actionné par un poussoir 21. Dans le présent exemple, le dispositif d'affichage comporte en outre une troisième fenêtre 22 derrière laquelle se trouve un second disque rotatif 23 (figure 8) portant une série complète des symboles conventionnels 24 du groupe sanguin et du facteur rhésus, permettant l'affichage du groupe sanguin du porteur de la montre. A cet effet, le second disque 23 est également pourvu d'un mécanisme de commande que l'on actionne pas à pas au moyen d'un poussoir 25. Les deux poussoirs 21 et 25 peuvent être les poussoirs classiques de correction du jour et du quantième mais, dans le cas présent, ils sont de préférence noyés dans le flanc de la boîte 2, pour ne pas être actionnés accidentellement. On les actionnera au moyen d'un instrument pointu quelconque. Le mécanisme de commande des disques, qui sera décrit plus loin en référence aux figures 9 et 10, garantit que la position sélectionnée de chaque disque est stable en permanence, de sorte que le porteur de la montre ne doit agir sur le poussoir 21 que lorsque son état de santé se modifie.

Comme le montre la figure 7, le premier disque 18 comporte deux fois le signe d'avertissement 19 RISK, destiné à montrer qu'un risque médical est indiqué au dos de la montre, et deux fois le signe d'avertissement 20 MEDI, destiné à montrer que le porteur de la montre doit prendre régulièrement un médicament. Chacun des signes 19, 20 se trouve sur une zone respective colorée 26, 27 (par exemple rouge pour attirer l'attention) d'une bande annulaire de fond 28 ayant une couleur neutre, par exemple la même couleur que le cadran 4. Deux des signes 19 et 20, situés respectivement à gauche et en bas dans la figure 7, sont décalés d'un angle de 90° qui correspond au décalage angulaire entre les deux fenêtres 16 et 17, pour que les deux signes puissent apparaître en même temps dans ces fenêtres. Les deux autres signes 19 et 20 sont décalés par rapport aux précédents d'un angle différent de 45°, et d'un angle différent de 90° entre eux, pour pouvoir apparaître séparément dans la fenêtre correspondante 16, 17 tandis que l'autre fenêtre reste vide. Ce dispositif permet donc d'afficher dans les fenêtres 16, 17 soit l'un des deux signes 19, 20, soit l'autre, soit les deux, soit aucun d'entre eux, selon l'état de santé du porteur.

Les figures 9 et 10 montrent schématiquement le mécanisme de commande des disques 18 et 23. En fait, ce mécanisme est celui d'une montre à affichage des jours et des quantièmes où l' entraînement de cet affichage par le

mouvement d'horlogerie a été supprimé. Le premier disque 18, qui correspond au disque des quantièmes d'une montre à calendrier, a une forme annulaire et comporte, le long de son bord intérieur, une étoile 29 à trente et une dents qui coopère avec un ressort-sautoir 30 qui définit et maintient chaque position du disque. Le second disque 23, qui correspond au disque des jours d'une montre à calendrier, est solidaire d'une étoile 32 à quatorze dents, coopérant avec un ressort-sautoir 33 qui définit et maintient chaque position de ce disque. Le poussoir 21 fait partie d'une pièce pivotante 34 maintenue en appui contre un pivot 35 par un bras 36 d'un élément à ressort 37 fixé au moyen d'une vis 38. La pièce 34 a un bras de poussée 39 qui, lorsqu'on appuie sur le poussoir 21, s'engage sur une des dents de l'étoile 29 et, en avançant jusqu'à la position 39' dessinée en traits interrompus, fait tourner d'une unité le disque 18. De même, pour faire tourner d'une unité l'étoile 32 solidaire du disque 23, il est prévu une pièce pivotante 40 maintenue en appui contre un pivot 41 par un second bras 42 du ressort 37. Cette pièce 40 a une extrémité coudée 43 qui pousse les dents 32 jusqu'à sa position 43' représentée en traits interrompus.

Dans la figure 3, on voit que la boîte 2 de la montre 1 contient, au-dessous du dispositif d'affichage pourvu des disques 18 et 23, un mouvement d'horlogerie classique 45 entraînant les aiguilles 11 et 12. Comme d'habitude, le dessous de la boîte est fermé par un fond 46 qui, dans le cas présent, a la forme particulière illustrée par les figures 2 et 4. Un évidement 47 est creusé sur la face inférieure du fond 46 pour recevoir un anneau circulaire 48 et la plaquette d'identification 5. Ces deux éléments sont recouverts par un verre 50 porté par une lunette 51 fixée au fond 46. L'anneau 48, représenté en détail à la figure 6, porte la surface d'indication 6 et présente deux protubérances opposées 52 et 53 de forme ou taille différentes, s'emboîtant dans des creux latéraux respectifs tels que 55 (figure 4) du fond 46 pour qu'une seule position de l'anneau 48 soit possible. La surface d'indication 6 comporte dix champs angulaires égaux 61 à 70 où sont inscrites les indications médicales selon le tableau I sous une forme symbolique ou codée, de préférence normalisée.

Tableau I

Champ	Symbol	Groupe de risque
61	DIAB	diabète
62	EPIIL	épilepsie
63	ASTM	asthme
64	(dessin)	stimulateur cardiaque (pacemaker)
65	(dessin)	hypertension artérielle
66	ANGIP	angine de poitrine
67	DIALY	dialyse rénale
68	ALLG	allergies diverses
69	HAEMO	hémophilie
70	ANEST	allergie aux anesthésiques

En référence à la figure 5, la plaquette d'identification 5 est une plaquette circulaire, de même diamètre extérieur que l'anneau 48. La plaquette 5 présente aussi deux protubérances latérales différentes 56 et 57, identiques aux protubérances 52 et 53 et se logeant dans les mêmes évidements pour la positionner. On peut graver ou imprimer sur la plaquette 5 toute indication utile 71 sur l'identité du porteur de la montre, en particulier son nom, son prénom, son domicile et son numéro de téléphone. Sur le pourtour de cette plaquette, des encoches 72 délimitent dix segments identiques 73 qui sont identifiés par des numéros respectifs de 1 à 10 et qui recouvrent respectivement les champs 61 à 70 de la surface d'indication 6. Chacun des segments 73 est rattaché au reste de la plaquette 5 par une ligne pré-estampée 74 que l'on peut briser par pliage pour détacher le segment de la plaquette afin de laisser apparaître le champ correspondant. Par exemple dans la figure 2, le segment N° 1 a été enlevé pour laisser apparaître l'indication DIAB du champ 61 (figure 6), pour signaler que le porteur de la montre est diabétique.

Les plaquettes complémentaires 7 à 10 représentées à la figure 2 peuvent donner certaines précisions relatives aux risques indiqués au moyen de la surface d'indication 6, par exemple indiquer les types d'allergies concernées. Cependant, ces plaquettes sont généralement prévues pour d'autres indications médicales utiles, telles que des vaccinations, l'acceptation du don d'organes, un handicap tel que la surdité, la cécité ou le mutisme, ou un état de grossesse. Une autre indication utile est celle du nom d'un médicament que le porteur doit prendre en permanence ou régulièrement, ce fait étant signalé par le signe d'avertissement MEDI au recto de la montre.

On remarque que la plaquette d'identification 5 est une pièce très simple et peu coûteuse, offrant une représentation standardisée, facilement reconnaissable dans la plupart des langues, des principaux risques à connaître dans un cas de premier secours. Cette plaquette est personnalisée simplement par l'inscription de l'identité du porteur et, le cas échéant, par rupture d'un ou plusieurs des segments 1 à 10 d'après un questionnaire rempli de préférence par le médecin du porteur.

La figure 11 montre schématiquement qu'un objet personnel selon l'invention peut être réalisé sous la forme d'un médaillon 81 suspendu à un collier 82 et présentant, sur sa face avant, les mêmes signes et informations que la montre décrite plus haut, à l'exception de l'affichage de l'heure : le symbole 14 de la croix rouge ou d'un organisme analogue, et les fenêtres 16, 17 et 22 du dispositif mécanique d'affichage logé à l'intérieur du médaillon. La face arrière du médaillon peut être identique à celle de la montre, selon la figure 2. Au lieu d'être couverte d'un verre, elle peut être cachée par un couvercle pivotant 83 analogue à celui d'une montre du type savonnette.

La figure 12 montre une autre forme de réalisation de l'invention, sous la forme d'un bracelet 84 dont la surface extérieure est pourvue d'une plaquette portant un ou plusieurs signes d'avertissement 86 tels que la croix rouge ou le message RISK, pour signaler la présence de données médicales sur la face cachée du bracelet. Ces données peuvent 10 fournies de la même manière que dans la montre-bracelet décrite plus haut.

Revendications

15 1. Objet personnel à porter par un individu, notamment une montre, un médaillon ou un bracelet, comportant des moyens indicateurs représentatifs de données médicales personnelles de l'individu, les moyens indicateurs comportant une surface d'indication (6), pourvue d'une série de champs (61-70) sur lesquels sont représentées graphiquement des données médicales respectives, caractérisé par une plaquette individuelle d'identification (5) recouvrant au moins partiellement la surface d'indication (6) et sur laquelle est inscrite l'identité de l'individu, ladite plaquette d'identification (5) comportant, au-dessus desdits champs, des segments amovibles (73) dont chacun masque un des champs, dans un état initial où le segment est rattaché à la plaquette, et laisse voir ce champ quand le segment est enlevé de la plaquette (5).

20 2. Objet personnel selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface d'indication (6) et la plaquette d'identification (5) se trouvent sur une surface intérieure ou inférieure de l'objet, ladite surface étant invisible lorsque l'objet est porté par l'individu, et en ce que des moyens avertisseurs visuels (14, 16-24) sont disposés sur une face supérieure de l'objet, cette face étant visible quand l'objet est porté.

25 3. Objet personnel selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens avertisseurs visuels comportent un symbole conventionnel (14) représentatif des services de santé ou de premiers secours, disposé en position fixe et visible en permanence.

30 4. Objet personnel selon la revendication 2, caractérisé en ce que les moyens avertisseurs visuels comportent un dispositif d'affichage (16-24) pourvu de moyens de commande (19, 25) et d'au moins une fenêtre (16, 17, 22) pour afficher sélectivement au moins un signe d'avertissement (19, 20, 24) concernant lesdites données médicales.

35 5. Objet personnel selon la revendication 4, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage est un dispositif mécanique.

40 6. Objet personnel selon la revendication 5, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage comporte un cadran (4), un premier disque rotatif (18) disposé derrière le cadran et associé aux moyens de commande, une première et une deuxième fenêtre (16, 17) dans le cadran, et au moins deux signes d'avertissement différents (19, 20) disposés sur le premier disque pour apparaître sélectivement dans les fenêtres (16, 17).

45 7. Objet personnel selon la revendication 6, caractérisé en ce que le premier disque (18) a au moins quatre positions stables et en ce que la disposition des deux signes d'avertissement (19, 20) sur le premier disque est telle qu'ils apparaissent dans lesdites fenêtres de la manière suivante pour lesdites positions stables :

50 dans une première position, aucun des deux signes;

dans une deuxième position, les deux signes;

dans une troisième position, l'un des signes;

dans une quatrième position, l'autre signe.

55 8. Objet personnel selon la revendication 4, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage comporte en outre une autre fenêtre (22) pour afficher le groupe sanguin de l'individu.

9. Objet personnel selon les revendications 6 et 8, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage comporte un second disque rotatif (23) disposé derrière le cadran, associé aux moyens de commande et portant, en correspondance avec ladite autre fenêtre (22), une rangée circulaire de symboles (24) des différents groupes sanguins humains.

10. Objet personnel selon l'une des revendications 6, 7 et 9, caractérisé en ce que le disque ou chaque disque (18, 23) est solidaire d'une étoile (29, 32) dont les dents coopèrent avec un ressort-sautoir (30, 33) pour définir des positions stables du disque, et en ce que les moyens de commande comportent un mécanisme à poussoir (21, 25) agissant sur les dents de l'étoile.

5

11. Objet personnel selon la revendication 1, caractérisé en ce que la surface d'indication (6) et la plaquette d'identification (5) sont disposées dans un évidement (47) ménagé dans une face inférieure de l'objet, la plaquette et l'évidement ayant, sur leur pourtour, des formes complémentaires (54-57) qui définissent une position unique d'emboîtement de la plaquette dans l'évidement.

10

12. Objet personnel selon la revendication 11, caractérisé en ce que la surface d'indication (6) se trouve sur un anneau (48) placé au fond de l'évidement (47), à proximité de la périphérie de celui-ci, et en ce que les segments amovibles (73) sont des parties pré découpées réparties le long du pourtour de la plaquette d'identification (5) et agencées pour être cassées individuellement.

15

13. Objet personnel selon la revendication 2, sous la forme d'une montre (1), caractérisé en ce que les moyens avertisseurs visuels (14-24) sont combinés au cadran (4) de la montre.

14. Objet personnel selon la revendication 13 et l'une des revendications 4 à 10, caractérisé en ce que la fenêtre ou chaque fenêtre (16, 17, 22) est ménagée dans le cadran (4) de la montre.

20

15. Objet personnel selon les revendications 5 et 14, caractérisé en ce que le dispositif d'affichage (16-24) est disposé à l'intérieur d'une boîte (2) de la montre, entre le cadran et le mouvement d'horlogerie de la montre.

25

16. Objet personnel selon la revendication 13, sous la forme d'une montre-bracelet (1), caractérisé en ce qu'au moins une plaquette complémentaire (7-10), sur laquelle est représentée une donnée médicale, est fixée sur une surface intérieure du bracelet (3).

30

17. Objet personnel selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce qu'il comporte un couvercle (83) recouvrant la plaquette d'identification et s'ouvrant manuellement.

Patentansprüche

35. 1. Persönlicher, von einer Person zu tragender Gegenstand, insbesondere eine Uhr, ein Medaillon oder ein Armband mit Anzeigemitteln für typische, die Person betreffende medizinische Angaben, wobei die Anzeigemittel eine Anzeigefläche (6) aufweisen, die mit einer Reihe von Feldern (61-70) versehen ist, auf denen graphisch die jeweiligen medizinischen Daten wiedergegeben sind,
gekennzeichnet durch eine individuelle Erkennungsplakette (5), die mindestens teilweise die Anzeigefläche (6) überdeckt und auf der die Identität der Person eingetragen ist, wobei die Erkennungsplakette (5) über den Feldern wegnehmbare Segmente (73) aufweist, wovon jedes eines der Felder verdeckt, und zwar anfangs, wo sich das Segment noch an der Plakette befindet, und daß dieses Feld sichtbar wird, wenn das Segment von der Plakette (5) entfernt wird.

40

2. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 1,
dadurch gekennzeichnet, daß sich die Anzeigefläche (6) und die Erkennungsplakette (5) auf einer inneren oder unteren Seite (bzw. Fläche) des Gegenstandes befinden, wobei diese Seite unsichtbar ist, wenn die Person den Gegenstand trägt, und daß die sichtbaren Hinweiszeichen (14,16-24) auf einer Oberseite des Gegenstandes angebracht sind, wobei diese Seite beim Tragen des Gegenstandes sichtbar ist.

45

3. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 2,
dadurch gekennzeichnet, daß die sichtbaren Hinweiszeichen ein für das Sanitätswesen oder für die Erste Hilfe-Dienste übliches Symbol (14) aufweisen, das auf Dauer fest und sichtbar angebracht ist.

50

4. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 2,
dadurch gekennzeichnet, daß die sichtbaren Hinweiszeichen eine Anzeigevorrichtung (16-24) aufweisen, die mit Einstelleinrichtungen (19,25) und mindestens einem Fenster (16,17,22), versehen ist, um selektiv mindestens ein die medizinischen Angaben betreffendes Hinweiszeichen (19,20,24) anzuzeigen.

5. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 4,
dadurch gekennzeichnet, daß die Anzeigevorrichtung eine mechanische Vorrichtung ist.
6. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 5,
5 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigevorrichtung folgendes aufweist: ein Zifferblatt (4), eine erste drehbare Scheibe (18), die hinter dem Zifferblatt angebracht und mit Einstelleinrichtungen verbunden ist, ein erstes und ein zweites Fenster (16,17) im Zifferblatt und mindestens zwei auf der ersten Scheibe angebrachte verschiedene Hinweiszeichen (19,20), um selektiv (bzw. getrennt) in den Fenstern (16,17) zu erscheinen.
- 10 7. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 6,
10 **dadurch gekennzeichnet**, daß die erste Scheibe (18) mindestens vier feste Positionen aufweist, und daß die Lage der zwei Hinweiszeichen (19,20) auf der ersten Scheibe so ist, daß sie in den Fenstern auf folgende Weise in den festen Positionen erscheinen:
 - 15 in einer ersten Position, keines der zwei Zeichen;
 - 15 in einer zweiten Position, die zwei Zeichen;
 - 15 in einer dritten Position, eines der Zeichen;
 - 15 in einer vierten Position, das andere Zeichen.
- 20 8. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 4,
20 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigevorrichtung außerdem ein weiteres Fenster (22) zum Anzeigen der Blutgruppe der Person aufweist.
- 25 9. Persönlicher Gegenstand nach den Ansprüchen 6 und 8,
25 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigevorrichtung eine zweite drehbare hinter dem Zifferblatt liegende Scheibe (23) aufweist, die mit Betätigungsseinrichtungen verbunden ist, und die in Übereinstimmung mit dem weiteren Fenster (22) eine kreisbogenförmige Reihe von Symbolen (24) der verschiedenen menschlichen Blutgruppen trägt.
- 30 10. Persönlicher Gegenstand nach einem der Ansprüche 6, 7 und 9,
30 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Scheibe, oder jede Scheibe (18,23) fest mit einem Sternrad (29,32) verbunden ist, dessen Zähne mit einer Sperrfeder (30,33) zusammenarbeiten, um die festen Positionen der Scheibe festzulegen, und daß die Betätigungsseinrichtungen einen stößelbetätigten Mechanismus (21,25) aufweisen, der auf die Zähne des Sternrades einwirkt.
- 35 11. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 1,
35 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigefläche (6) und die Erkennungsplakette (5) in einer auf einer Unterseite des Gegenstandes vorgesehenen Vertiefung (47) angebracht sind, wobei die Plakette und die Vertiefung auf ihrem äußeren Umfang einander ergänzende Formen (54-57) aufweisen, die eine einzige Einbaustellung für die Plakette in der Vertiefung festlegen.
- 40 12. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 11,
40 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigefläche (6) sich auf einem auf dem Boden der Vertiefung (47) angeordneten Ring (48) befindet, und zwar in der Nähe von dessen Peripherie, und daß die abtrennbar Segmente (73) vorgeschnittene entlang des Umfangs der Erkennungsplakette (5) verteilte Abschnitte sind, die so ausgeführt sind, daß man sie einzeln abbrechen kann.
- 45 13. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 2, in Form einer Uhr (1),
45 **dadurch gekennzeichnet**, daß die sichtbaren Hinweiszeichen (14-24) mit dem Zifferblatt (4) kombiniert sind.
- 50 14. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 13 und einem der Ansprüche 4 bis 10,
50 **dadurch gekennzeichnet**, daß das Fenster oder jedes Fenster (16,17,22) in dem Zifferblatt (4) der Uhr angebracht ist.
- 55 15. Persönlicher Gegenstand nach den Ansprüchen 5 und 14,
55 **dadurch gekennzeichnet**, daß die Anzeigevorrichtung (16-24) im Inneren eines Gehäuses (2) der Uhr vorgesehen ist, zwischen dem Zifferblatt und dem Uhrwerk der Uhr.
16. Persönlicher Gegenstand nach Anspruch 13, in Form einer Armbanduhr (1),

dadurch gekennzeichnet, daß mindestens eine Ergänzungsplakette (7-10), auf der eine medizinische Angabe vermerkt ist, auf einer Innenseite des Armbandes (3) befestigt ist.

5 17. Persönlicher Gegenstand nach einem der vorhergehenden Ansprüche,
dadurch gekennzeichnet, daß er einen Deckel (83) aufweist, der die Erkennungsplakette abdeckt und der sich von Hand öffnen läßt.

10 **Claims**

15 1. A personal object to be worn by an individual, specifically a watch, a medal or a bracelet, with indication means providing personal medical information about the individual, the indication means consisting of an indication surface (6) having a series of fields (61-70) bearing graphical representations of the respective medical information, characterized by an individual identification plate (5) at least partially covering the indication surface (6), with the identity of the wearer inscribed on the plate, and with removable segments (73) on said identification plate (5) above the fields, each segment covering one field in the initial state when the segment is attached to the plate, and revealing the field when the segment is removed from the plate (5).

20 2. A personal object according to claim 1 characterized in that the indication surface (6) and the identification plate (5) are located on either an interior or a lower surface of the object, said surface being invisible when the object is worn by the individual, and in that visual warning signs (14, 16-24) are located on an upper surface of the object, said surface being visible when the object is worn.

25 3. A personal object according to claim 2 characterized in that the visual warning signs consist of a conventional symbol (14) representing medical or first aid services, located in a fixed position and permanently visible.

30 4. A personal object according to claim 2 characterized in that the visual warning signs consist of a display means (16-24) with control means (19, 25) and at least one window (16, 17, 22) for selectively displaying at least one warning symbol (19, 20, 24) concerning the medical information.

5. A personal object according to claim 4 characterized in that the display device is a mechanical device.

35 6. A personal object according to claim 5 characterized in that the display device comprises a watch face (4), a first rotatable disk (18) located behind the face and associated with the control means, a first and a second window (16, 17) in the face, and at least two different warning symbols (19, 20) located on the first disk which can appear selectively in the windows (16, 17).

40 7. A personal object according to claim 6 characterized in that the first disk (18) has at least four stable positions and in that the arrangement of the two warning symbols (19, 20) on the first disk is such that they appear in said windows in the following manner for said stable positions :

45 in a first position, neither of the two symbols;

in a second position, both symbols;

in a third position, one of the symbols;

in a fourth position, the other symbol.

8. A personal object according to claim 4 characterized in that the display device further comprises an additional window (22) which displays the wearer's blood type.

50 9. A personal object according to claims 6 and 8 characterized in that the display device comprises a second rotatable disk (23) located behind the watch face, which is associated with control means and which has a circular arrangement of symbols (24) representing the different human blood types, corresponding to said additional window (22).

55 10. A personal object according to any one of claims 6, 7 and 9 characterized in that the disk or each disk (18, 23) is integral with a star (29, 32), the spokes of which cooperate with a jump spring (30, 33) to define stable disk positions, and in that the control means comprise a button mechanism (21, 25) which acts upon the spokes.

11. A personal object according to claim 1 characterized in that the indication surface (6) and the identification plate

(5) are located in a groove (47) in the lower surface of the object, while the plate and the groove have complementary shapes (54-57) around their perimeter which define a unique position in which the plate engages in the groove.

5 12. A personal object according to claim 11 characterized in that the indication surface (6) is located on a ring (48) placed in the base of the groove (47) near the periphery of the groove, and in that the removable segments (73) are pre-cut portions arranged around the edge of the identification plate (5) and designed to be individually broken off.

10 13. A personal object according to claim 2 in the form of a watch (1) characterized in that the visual warning symbols (14-24) are combined with the face (4) of the watch.

14. A personal object according to claim 13 and one of claims 4 through 10 characterized in that the window or each window (16, 17, 22) is located in the face (4) of the watch.

15 15. A personal object according to claims 5 and 14 characterized in that the display device (16-24) is located inside a case (2) of the watch, between the watch face and the watch movement.

16. A personal object according to claim 13 in the form of a wristwatch (1) characterized in that at least one complementary plate (7-10) displaying medical information is attached to an interior surface of the bracelet (3).

20 17. A personal object according to one of the preceding claims characterized in that it comprises a cover (83) covering the identification plate and which can be opened manually.

25

30

35

40

45

50

55

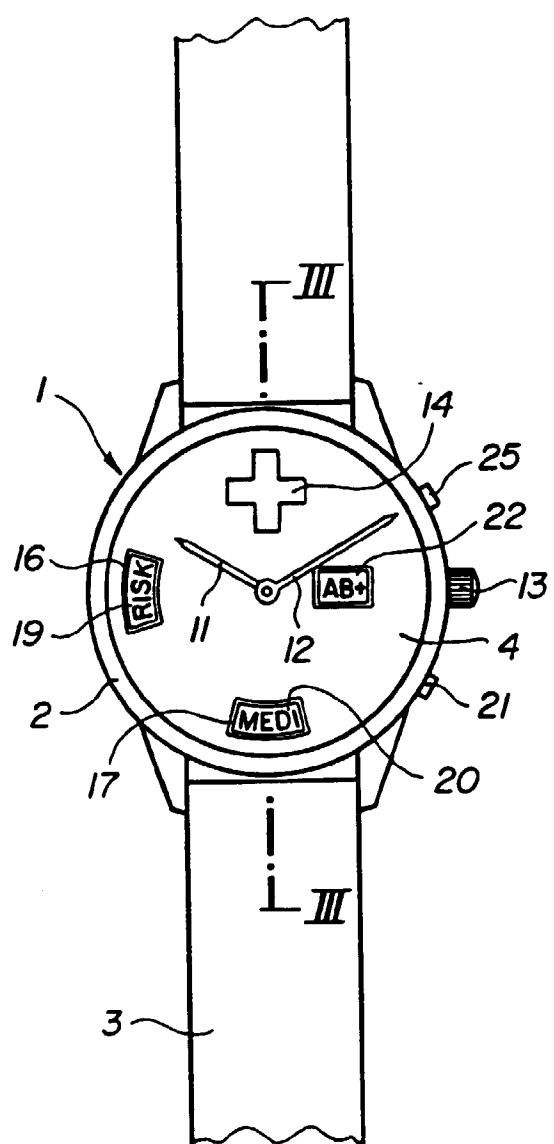


FIG. 1

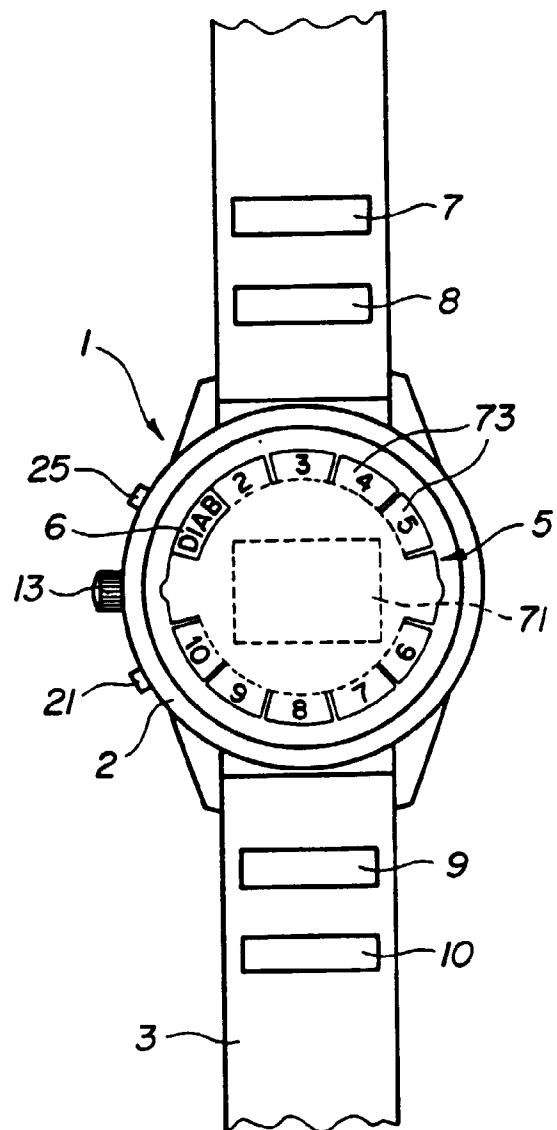
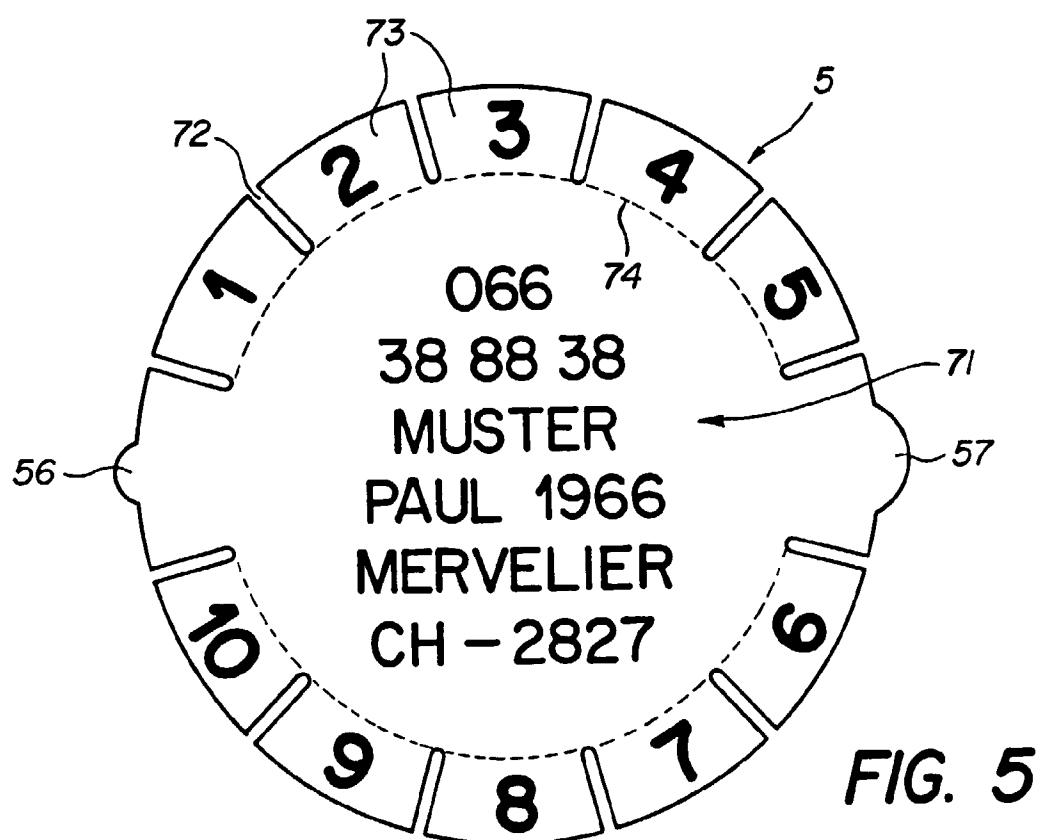
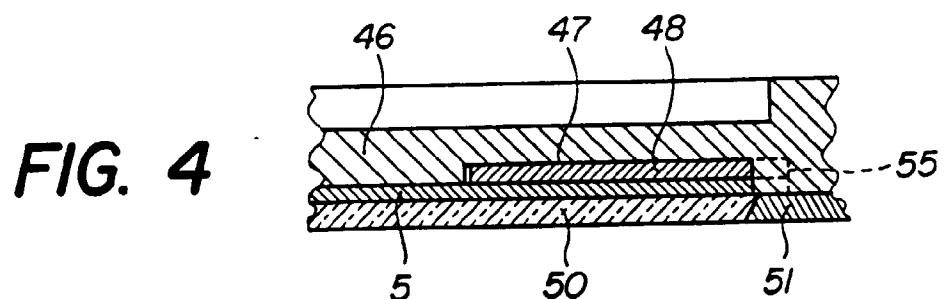
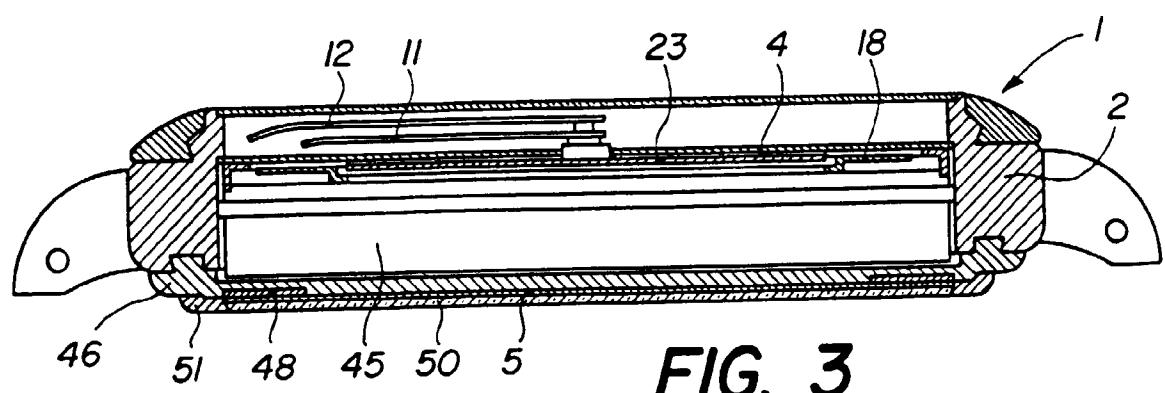


FIG. 2



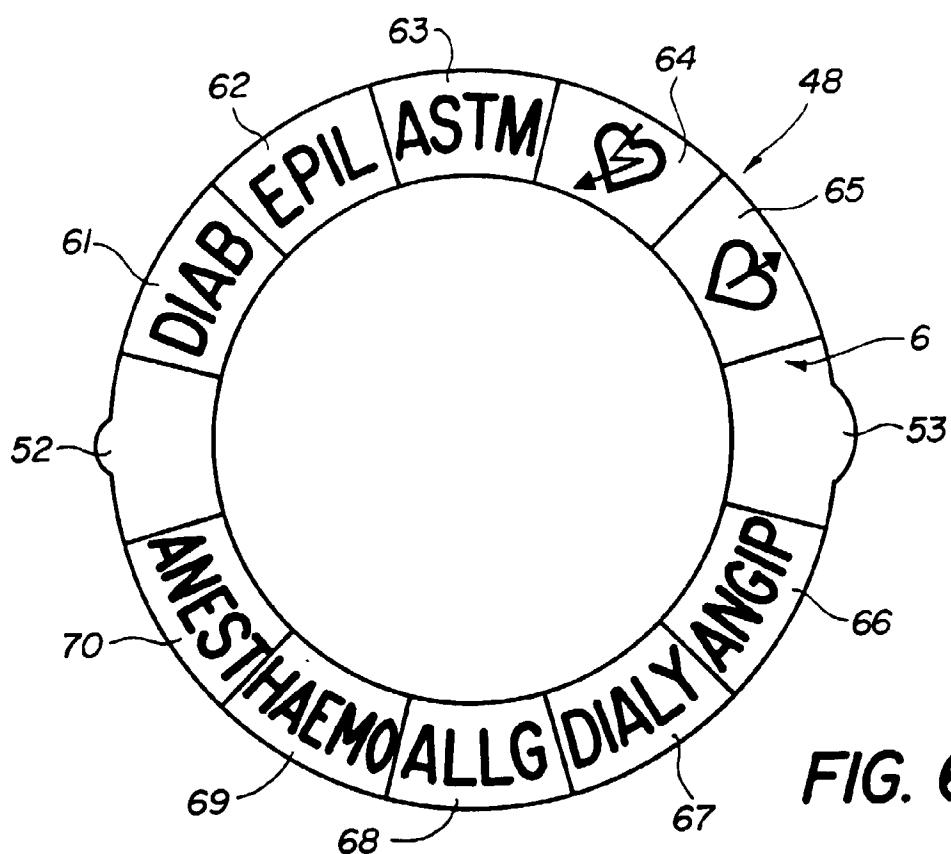


FIG. 6

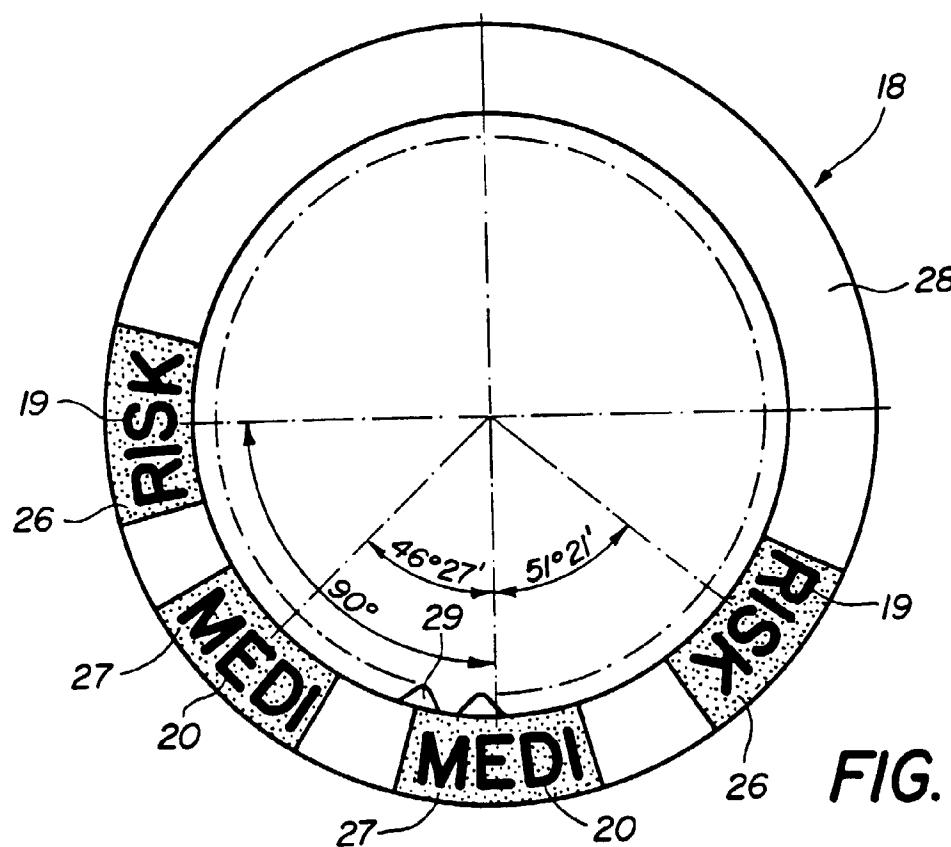
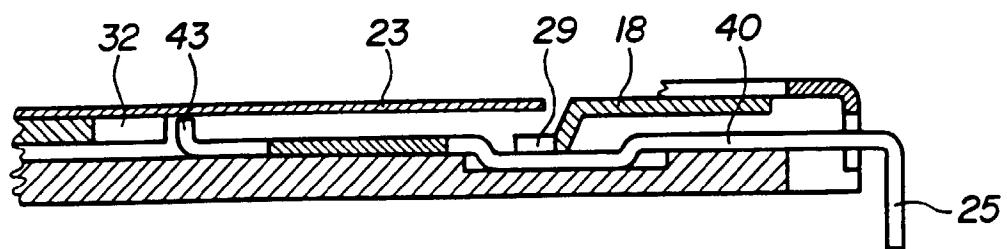
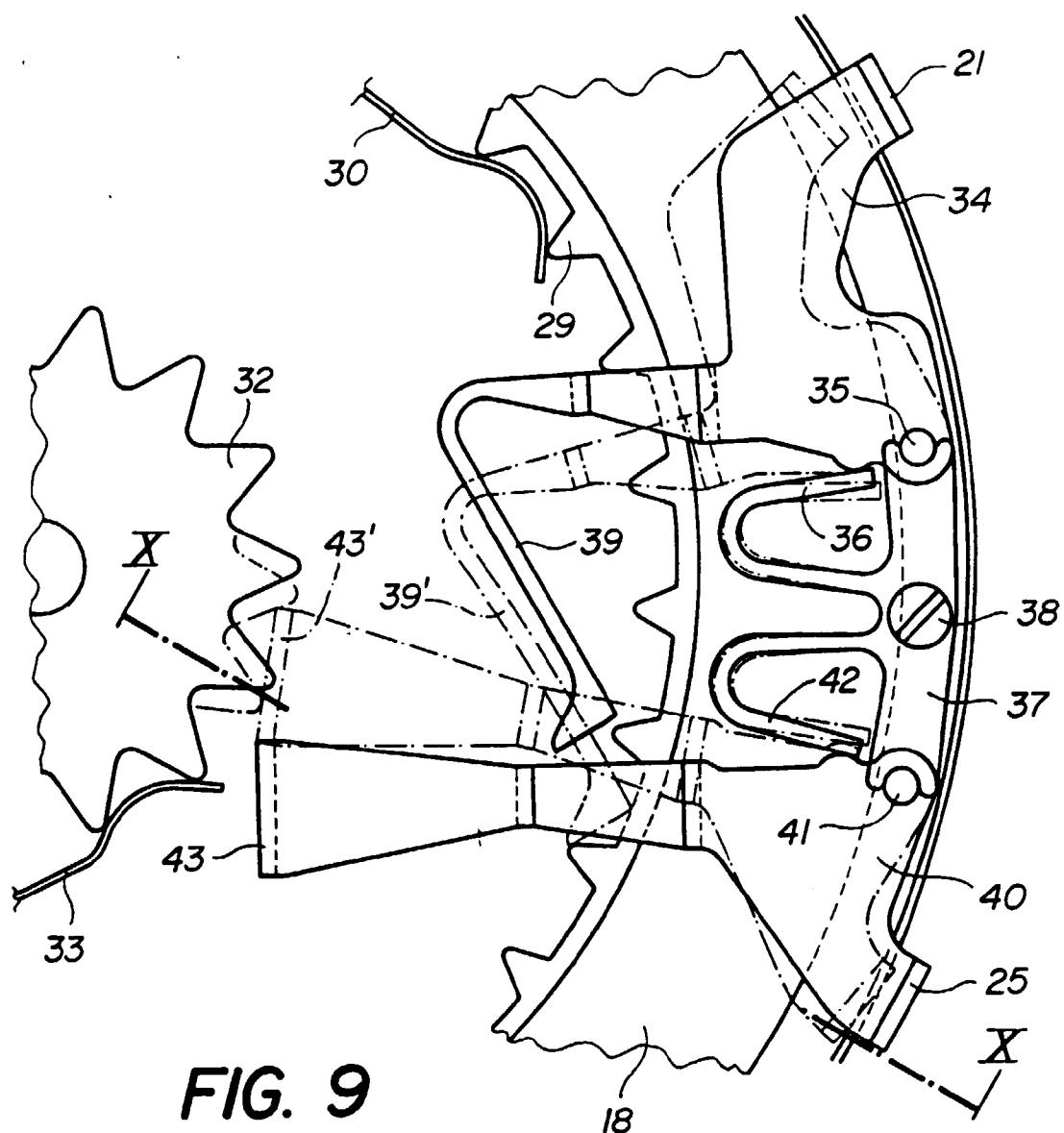


FIG. 7



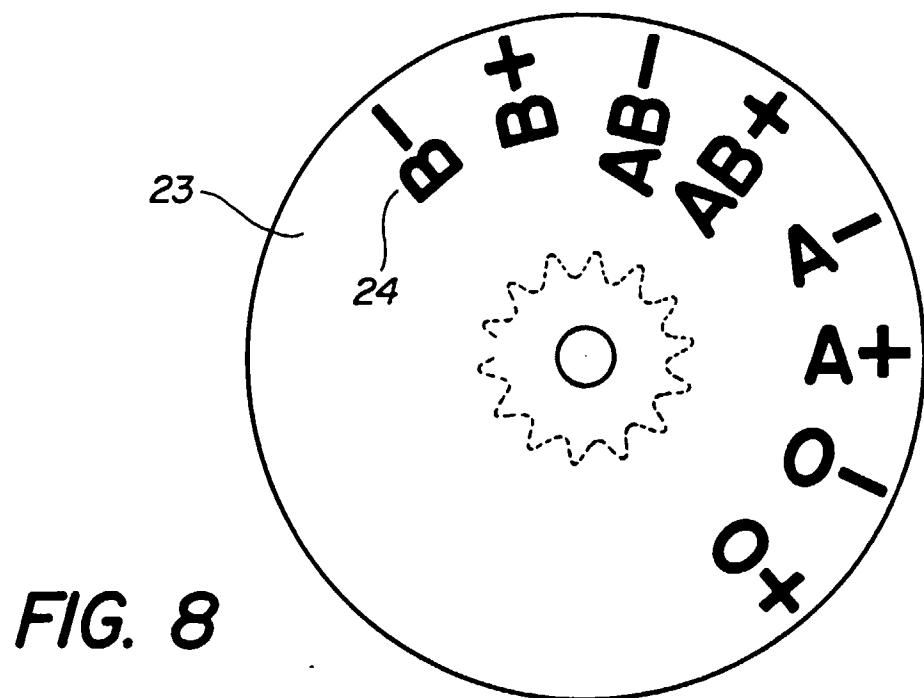


FIG. 8

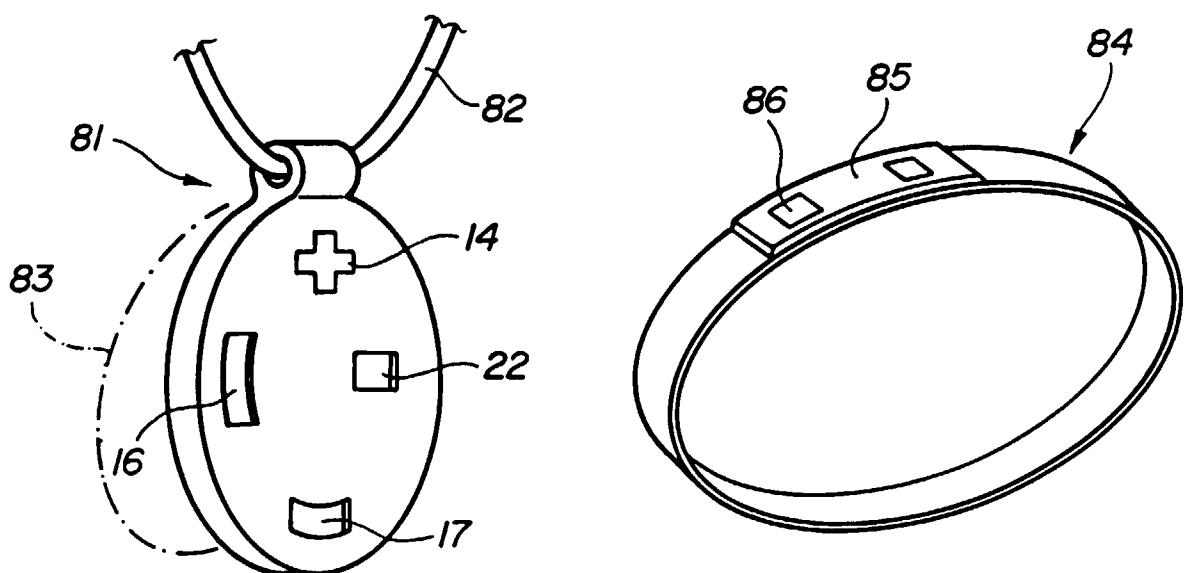


FIG. 11

FIG. 12